



Edito

Le collectif, c'est le kif !

La démarche Développement Durable de votre entreprise vous pose problème, vous ne savez pas par quel bout la prendre ni comment répondre aux problématiques qu'elle peut poser ? Pas de panique, pensez collectif !

Le Développement Durable se prête particulièrement bien à l'échange et à la mutualisation. En se posant collectivement, avec d'autres dirigeants ou managers, les questions autour de la mise en place concrète d'une stratégie DD au sein de l'entreprise, les actions n'en sont que plus efficaces et pertinentes. Alors pourquoi ne pas participer à une « formation-action collective » pour rendre opérationnelle votre démarche ?

L'action collective a l'avantage de mêler formations en groupe et accompagnement individualisé par un expert, ce qui permet une mutualisation des ressources et diminue donc le coût individuel d'implication de votre structure... bref, une vraie opportunité à saisir. Mais surtout, ce type d'initiative permet de se poser ensemble les bonnes questions, de partager avec d'autres entreprises les bonnes pratiques, de confronter les points de vues et de capitaliser sur les retours expériences : même si une démarche RSE est bien spécifique à la réalité de chaque PME, connaître les erreurs et succès des autres peuvent être bien utiles... Donc, en collectif, plus aucune excuse pour hésiter à se lancer dans le Développement Durable !



Point réglementaire

Le décret sur le reporting des données extra-financières accepté !

Après de nombreuses modifications et débats, le décret sur la prise en compte de données extra-financières dans les rapports d'activité des entreprises a été voté. A partir de 2013 les entreprises de 500 salariés devront à leur tour rendre public ces données. Petit à petit ces obligations devraient s'étendre à l'ensemble des entreprises jusqu'à 250 salariés.

<http://www.lesechos.fr>

Evoluer autrement



Interview

ZAHIR ARBANE, Directeur QSE et DD de GFC Construction, filiale de Bouygues Construction.

Comment la stratégie Développement Durable du groupe est-elle construite et comment se déploie-t-elle au sein des filiales ?

La stratégie RSE du groupe, *Actitudes*, s'articule autour de 7 axes (*relation de confiance avec les clients, Prévention Santé Sécurité, développer les compétences des collaborateurs, engagement sociétal, respect de l'environnement, etc.*) reprenant les enjeux communs et spécifiques du groupe et de ses filiales, qui se déploient en 42 actions concrètes (*diminuer et recycler les déchets, développer l'ergonomie pour améliorer les conditions de travail, féminiser l'emploi, développer le mécénat etc.*). Chaque année l'ensemble des filiales du groupe s'auto-évalue et fixe ses propres objectifs pour l'année à venir. Une fois par an, les résultats sont remontés au niveau du groupe, consolidés et audités par un organisme extérieur. De cette manière, chacune des filiales est responsabilisée pour déployer sa démarche à son rythme et se fixer ses propres objectifs.

Quelles ont été vos priorités pour déployer cette stratégie ?

Chez GFC, nous nous sommes fixés comme 1^{ère} priorité la santé et la sécurité de nos collaborateurs. Des fondamentaux sécurité ont été renforcés: un accueil systématique des nouveaux collaborateurs pour expliquer les standards à respecter en matière de santé et sécurité au travail accompagné d'une formation « *Permis de Construire* » de 5 jours. De plus, nous développons la mise en œuvre de matériel plus ergonomique afin d'améliorer les conditions de travail ainsi qu'une politique renforcée de la lutte contre les addictions. Les intérimaires sont bien évidemment intégrés à cette démarche. Nous travaillons aussi sur d'autres axes comme la relation avec les riverains des chantiers ou la satisfaction de nos clients à travers le déploiement d'une démarche Qualité produit.

Par ailleurs, dans le but d'une démarche d'amélioration continue, nous avons développé un label interne, *Chantier Bleu*, référentiel en matière de QSE et DD, qui, plus qu'une garantie de bon fonctionnement, est une vraie reconnaissance du travail et de l'implication des collaborateurs sur le terrain et de l'ensemble des parties prenantes (clients, sous-traitants, ...).

Pour vous, quelle est l'intérêt d'une telle démarche ?

C'est d'abord une démarche d'anticipation, qui part du constat d'une raréfaction des matières premières mais aussi d'une pression de plus en plus forte de la réglementation et de nos parties prenantes. Et surtout, cela nous offre un véritable avantage concurrentiel, particulièrement sur les marchés publics où nous proposons systématiquement des « éco-variantes » dans nos réponses d'appels d'offres. Dans la même logique, cette démarche représente un atout de différenciation pour le recrutement et la fidélisation de nos collaborateurs.

Bonnes Pratiques

Vous reprendrez bien une petite tranche de RTT ?

Ressources Mutuelles Assistances, une entreprise nantaise, a mis en place un dispositif permettant de prendre des RTT par tranche horaire. Ce système offre une plus grande flexibilité aux salariés, notamment pour s'occuper de leurs enfants, ou pour les rendez-vous médicaux par exemple. Pour l'entreprise, cette démarche s'inscrit dans une volonté de développer l'égalité hommes/femmes.

<http://www.terraeco.net/>

Carton Rouge à...

Arcelor Mittal condamné pour discrimination envers les syndicats !

Arcelor Mittal est condamné à payer 494 000 € à la CGT pour discrimination de ses représentants syndicaux au sein de l'entreprise. Dès 2004, la CGT avait déposé une plainte aux prud'hommes. Arcelor Mittal était accusé de freiner l'évolution des carrières des salariés syndiqués. Arcelor Mittal envisage de se pourvoir en cassation.

<http://www.laprovence.com>

Brèves

Des obligations vertes pour la région Ile de France.

La région Ile de France est la 1ère région française à émettre des obligations vertes. Ce nouveau type d'obligation permet à la région de toucher des investisseurs plus soucieux de l'impact de leurs investissements. Ces nouvelles obligations ont déjà permis à la région de lever près de 350 millions d'euros !

<http://www.lesechos.fr>

Produire de l'électricité à partir de l'énergie produite par le corps humain ? C'est possible !

Des chercheurs du centre de nanotechnologie de Wake Forest en Caroline du Nord ont mis au point un système thermoélectrique permettant de transformer l'énergie produite par le corps en électricité. Comment ça marche ? C'est un nouveau matériau ressemblant à du tissu composé de nanotubes de carbones intégrés dans des fibres de plastique souple qui permet de produire l'électricité. En portant ce « tissu » pendant votre jogging, vous pourrez alimenter votre MP3, révolutionnaire non ? Cette technologie sera commercialisée sous le nom de Power Felt.

<http://www.decisionsdurables.com>

Agenda

Du 3 au 5 avril, Paris : Ecartec, le salon de la mobilité électrique

<http://www.ecartec-paris.eu/>

Du 1^{er} au 7 avril, partout en France : la Semaine du Développement Durable fête ses 10 ans! Cette année la semaine du DD sera axée sur l'information aux citoyens. L'objectif est d'aider les concitoyens à devenir des consommateurs éclairés.

<http://www.agissons.developpement-durable.gouv.fr>

Les 11 et 12 avril, Deauville : Le Festival international corporate pour l'écologie et le Développement Durable

<http://www.deauvillegreenawards.com>

Oséo finance vos investissements verts !

L'entreprise publique de financement propose des éco-prêt pour les TPE et PME de plus de 3 ans réalisant des investissements pour maîtriser et réduire leur consommation d'énergie. Attention ces investissements doivent s'inscrire dans le cadre du [Plan Efficacité Energétique](#). Ce prêt bonifié par l'Etat aux environs de 2%, est d'un montant compris entre 10.000 et 50.000 euro. Alors profitez-en !

<http://www.actu-environnement.com/>

Contactez le consultant Alteractive de votre région :

Rhône-Alpes, Auvergne, Bourgogne, Midi-Pyrénées, Franche Comté et Languedoc Roussillon

Tel : 04 72 60 28 27

www.alteractive.org

Inscrivez-vous à cette newsletter,
<mailto:newsletter@alteractive.org>